



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2023 PROCÈS VERBAL

Nombre de membre en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, JF. SORNEIN, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, P. DARAGON, C. THIROUIN

ÉTAIENT ABSENTS

C. BOURON, S. PINTO, P. BORNAND, B. GASCARD

Monsieur Armand DOUIN a été désigné secrétaire,

1) Approbation du Procès-Verbal du 9 juin 2023

Approuvé à l'unanimité.

2) Modification délibération du 9 juin 2023 désignation des délégués et suppléants des Conseils Municipaux aux élections sénatoriales

VU la circulaire NOR IOMA2308397 du 30 mars 2023 du Ministre de l'intérieur, et des outre-mer, portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté n° 2023-PREF-DRCL/83 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs ;

VU la délibération du 9 juin 2023 portant sur la désignation des délégués et des suppléants des Conseil Municipaux aux élections sénatoriales ;

VU le déféré déposé par la Préfecture le 17 juin 2023 portant sur une requête en rectification de l'élection des délégués suppléants de la commune de Pecqueuse

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la délibération du 9 juin 2023 au regard du jugement prononcé par le Tribunal Administratif de Versailles

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désignation des suppléants des Conseils Municipaux aux élections sénatoriales :

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-François SORNEIN : 09 voix
- Madame Monique COUTURIER : 09 voix
- Madame Marion KHIR : 09 voix

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DES SUPPLÉANTS :

M. Jean-François SORNEIN, MMES Monique COUTURIER et Marion KHIR sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

3) Adhésion du SIAL au Syndicat de l'Orge à compter du 1^{er} juillet 2023

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Syndicat intercommunal de l'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges (SIAL) en date du 16 septembre 2022 approuvant l'adhésion au Syndicat de l'Orge au 1^{er} avril 2023,

VU la délibération N° AG-2023/18 du Comité syndical de l'Orge approuvant l'adhésion du SIAL en date du 1^{er} juillet 2023,

CONSIDÉRANT que le SIAL exerce les compétences d'assainissement suivantes : transport des eaux usées, traitement des eaux usées, assainissement non collectif (ANC),

CONSIDÉRANT que le SIAL souhaite confier les compétences Transport et ANC au Syndicat de l'Orge dans une logique de gestion cohérente de l'assainissement du bassin versant de la Prédecelle,

CONSIDÉRANT les besoins définis du SIAL relatifs à une assistance technique et assistance administrative proposée par le SYORP en vue de l'adhésion prochaine,

CONSIDÉRANT que les dates d'adhésion doivent être concordantes, à savoir, le 1^{er} juillet 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE l'adhésion du SIAL pour l'exercice des deux compétences Transport et ANC à compter du 1^{er} juillet 2023

4) Désignation titulaire et suppléant au Conseil syndical du PNR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 3 mai 2023 portant sur la décision d'adhésion au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de nommer un titulaire et un suppléant pour siéger au Comité Syndical du PNR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE de nommer Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE en qualité de membre titulaire et Monsieur Stéphane BOYER en qualité de membre suppléant pour la commune de Pecqueuse afin de siéger au Conseil Syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

La séance est levée à 21 H 00

The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature on the left is written in blue ink. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping. The text 'La séance est levée à 21 H 00' is printed to the right of the signatures.